



Conseil de la Ville

**Règlement RV-2016-16-39 modifiant le Règlement
RV-2011-11-28 sur les permis et certificats**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Délivrance de permis de construction

Le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats est modifié au 2^o paragraphe du deuxième alinéa de l'article 76 par l'ajout, après la zone « H0311 » des mots « et à l'exception du lot 2 157 705 du cadastre du Québec ».

Adopté le 30 janvier 2017

(signé) Robert Maranda

Robert Maranda, maire suppléant

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière par intérim

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 11 MARS 2017